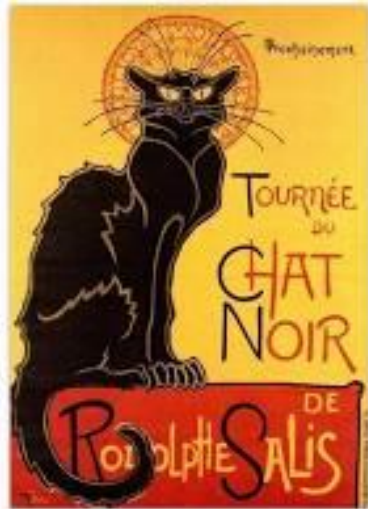


BULLETIN DE LA PFDUA



AOÛT 2021



Les chats en général, dont les superbes « perles noires », ont souvent inspiré poètes, écrivains, artistes et même designers. Cette année encore étaient célébrées le 8 août, la journée internationale du chat et le 17, celle du chat noir.

Toutes ces initiatives sont très louables mais il y a aussi tous les autres jours de l'année avec leur lot de détresses comme par exemple celles résultant des acquisitions « coup de tête » d'animaux domestiques pendant les confinements. Des animaux jugés maintenant comme encombrants par certains adoptants décervelés. Résultat : les SPA, refuges, associations ne savent plus comment gérer des abandons plus nombreux que jamais !

Dans notre bulletin de janvier dernier nous vous parlions du **projet de loi contre la maltraitance animale**. Or, l'un des articles de ce projet de loi, l'article 3 bis, s'il n'est pas amendé, risquerait d'attenter à la vie même de beaucoup de petites associations comme la nôtre en ne les autorisant plus à s'appuyer sur des familles d'accueil pour leurs sauvetages.

Les associations possédant un refuge auraient quant à elles à faire face également à des tracasseries administratives lors des prises en charge de leurs animaux mais au moins pourraient-elles conserver une existence légale. C'est dire à quel point la fermeture prématurée de l'accès au Plan de Relance (voir notre bulletin de juillet) tombe au plus mal dans ce contexte en compromettant nos projets travaux !

Nous vous incitons donc vivement à **lire attentivement notre section « Nos associations en très grand danger »** consacrée à cette très importante question à la fin du présent bulletin.

Il est plus que jamais important d'être nombreux à nous mobiliser et de ne pas se réveiller trop tard !



NOS NOUVEAUX ARRIVANTS

- **TIGROU**, un chat roux, sociable de 8 ans, déjà tatoué et stérilisé qui a été vacciné, testé Fiv (il est positif), leucose et déparasité. Un avenir bien sombre menaçait ce pauvre chat après le placement en EHPAD du couple à qui il appartenait. Les futurs locataires du logement ayant prévenu ne plus vouloir voir ce chat dans le jardin et annoncé leur intention de l'empoisonner pour en finir avec lui. En attendant, le plaisir des enfants de ces tristes représentants de l'espèce humaine consistait à frapper ce malheureux chat !
- Une petite chatonne très apeurée car jetée d'une voiture et blessée à la mâchoire. Quelle lâcheté ! Baptisée **SATSOUKI** par sa famille d'accueil, la puce se remet doucement de ce traumatisme. Sa lèvre est comme scalpée. Elle a donc eu une injection antibiotique et reçoit des soins locaux tous les jours. Il faudra voir dans un second temps si une intervention chirurgicale est nécessaire.
- **SYLAS** et **SATURNIN**, 2 chatons à biberonner.
- **SIMON**, un très jeune chaton mais déjà bien autonome !
- **SCOTTY** et **SHAINA**, deux chatons atteints par la teigne et le coryza.
- Quatre chatons à biberonner, **SULTAN**, **SYBELLE**, **SALTO** et **SIoux** ainsi que trois autres d'une autre provenance à biberonner également, **SIA**, **SULLY** et **SALEM**. Ces deux derniers nécessitent en plus des soins vétérinaires car ils sont atteints du typhus.
- Une maman, **JADE** et ses deux bébés : **SAIGA** et **SÉPIA** trappés grâce à une adoptante de l'année dernière et à des gentilles personnes qui nous ont laissé accéder à leur jardin pour poser les trappes alors qu'ils étaient en vacances.
- Six adorables chatons trouvés par les nouveaux propriétaires d'un ancien corps de ferme en cours de rénovation. Les personnes se sont proposées pour être famille d'accueil et ont réussi à trouver des adoptants pour certains d'entre eux. Ceux restants, **SHAWNEE**, **SIoux**, **SAPONI** ainsi que leur maman **PAWNEE** sont pris en charge par l'association. En plus de la portée de **PAWNEE**, nous garderons aussi **SHADOW**, une chatonne noire trouvée elle aussi sur ce site et dont la maman est plus sauvage.



NOS CHANCEUX QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉS

- Des chatons : **SAPONI**, **SASHIMI**, **SAXO**, **SCRAT**, **SHOUMI**, **SWEETY**. Les deux sœurs **SATINE** et **SHADOW** ont été adoptées séparément mais **SKYE** et **SAVANNA** resteront ensemble.
- Adoption par sa famille d'accueil de **LOU**, une chatte Fiv+ trappée l'année dernière et qui était alors une sauvageonne.



BROWNY, BUGLY et PTITBOUT NOUS ONT QUITTÉS



- *"Mon petit **BROWNI** (anciennement **ROUNI**) avait 14 ans, et j'ai passé 11 ans à ses côtés.*

Un amour de chat qui m'a donné tant de bonheur...Toute ma reconnaissance va à l'association pour ces belles années d'amour partagé."

Nous souhaitons un immense courage à son adoptante.....repose en paix petit trésor !

- Notre adorable petit **BUGLY** s'est envolé au paradis des chats. Il luttait courageusement contre un cancer qui a finalement eu raison de lui. Il s'est bien battu et a connu une belle vie pendant 6 mois grâce aux soins prodigués par ses familles d'accueil et les vétérinaires en charge de son suivi.

Grâce à vous également qui aviez participé à la cagnotte mise en ligne il y a quelques mois et permettant de le faire bénéficier des meilleurs soins palliatifs. Merci à vous tous qui par vos dons lui ont permis de goûter la douceur d'un foyer pendant ces derniers mois.

BUGLY a marqué les esprits par sa gentillesse. Il était si attachant. Il a touché le cœur de toutes les personnes ayant croisé son chemin comme Marina, Françoise, Florine et Graham, Mélanie et Geoffrey, Laurence et Elie et bien sûr Virginie, sa dernière famille d'accueil qui a écrit ces mots en son hommage : *"Quelle ne fut pas ma surprise en t'accueillant ! Tu étais un chaton dans un corps de papychat. Très joueur, très gourmand, tellement gourmand que tu sprintais jusqu'à ta gamelle. Et tout ton amour... tu étais littéralement une boule d'amour ! Je pouvais te faire des millions de bisous que tu me rendais ! Tu faisais le fou avec les pinces à linge et les balles qui jonchaient le sol de l'appartement... Le dernier jour, j'ai vu à ton regard que tu étais déjà « de l'autre côté ». Ce n'était plus le regard du petit Babybugly que je connaissais, tout pétillant. Tu étais fatigué. Alors on a pris la décision de te laisser partir. Depuis ton arrivée, tu es devenu mon chat, et je crois que nous nous sommes aimés très forts, mon Buglychou."*



Un chat que nous avons tous aimé de suite, plein d'amour et de tendresse envers l'humain. Repose en paix maintenant, petit **BUGLY**, nous ne t'oublierons pas.



- Une bien triste nouvelle que celle du départ de **PTIT BOUT** qui partageait le quotidien de Céline, l'une de nos fidèles bénévoles depuis des années.

Un chat magnifique, si gentil et attachant.

Céline, tu as donné un immense bonheur à ton « *petit chasseur fier et inconditionnel de sa souris en peluche* ». Nous partageons tous ta peine. Courage à toi !

Adieu **PTIT BOUT** ! Repose en paix petit ange !



NOS ASSOCIATIONS EN TRÈS GRAND DANGER

L'animal n'est pas un objet mais qu'en est-il des aptitudes de nos décideurs à prendre l'exacte mesure de ses besoins ? Quant à leurs capacités à expertiser et comprendre réellement les attentes des structures qui luttent activement contre la misère animale, la question se pose également.

Le projet de loi contre la maltraitance animale contient certes des avancées indéniables. Mais paradoxalement ce texte comporte aussi des mesures très dangereuses pour nos associations.

Le Sénat examinera les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains cette proposition de loi. Or, l'article 3 bis prévoit que seules les familles d'accueil rattachées directement à des refuges seront agréées. Les associations sans refuge (comme la nôtre) ne seraient donc plus autorisées à exercer. Seules celles avec refuge seraient habilitées à recourir à des familles d'accueil mais à condition qu'elles soient officiellement déclarées auprès de l'I.C.A.D. (Société d'Identification des Carnivores Domestiques dépendant du Ministère de l'Agriculture).

De plus, l'article prévoit pour la prise en charge des animaux que le refuge fournisse une attestation de non-dangerosité physiologique et comportementale avant tout placement en famille d'accueil. Or cette attestation mettrait le vétérinaire référent du refuge qui devrait l'établir en difficulté professionnelle. Déontologiquement il ne pourra pas se porter garant à l'instant de l'admission de l'animal de son évolution ultérieure. C'est donc la porte ouverte à l'euthanasie pour beaucoup d'animaux jeunes et en bonne santé qui perdraient de ce fait toutes leurs chances d'être sociabilisés et adoptés.

Notre association a donc répondu à l'enquête en 20 questions proposée par le collectif ESPOAR (co-fondé par l'association Ethic For Animals et soutenu par One Voice, le collectif Chats et Compagnie et l'Arche des Associations) qui s'est mobilisé afin d'alerter sur la dangerosité de l'article 3 bis du projet de loi.



L'enquête a pour but de dresser un bilan de la situation des refuges dans notre pays afin de s'opposer à cet article 3 bis du texte actuel avec des éléments chiffrés documentant les actions menées par tous ces acteurs de la protection animale dont nous faisons partie.

ARTICLE 3 BIS **ALERTE ASSOCIATIONS TRAVAILLANT PAR RÉSEAU DE FAMILLE D'ACCUEIL EN DANGER**



Nous vous engageons donc vivement à compléter votre information sur cette question et surtout à signer la pétition mise en ligne par Gorete NEVES du Collectif Chats et Compagnie en suivant [ce lien](#).



EST-CE LA FIN DES RÉSEAUX DE FAMILLES D'ACCUEIL QUI SAUVENT DES MILLIERS D'ANIMAUX PAR AN ?

Mobilisons-nous pour que le législateur accepte de revoir sa copie.

L'ÉQUIPE DE LA P.F.D.U.A.

